

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 22.01.04 Convocation du 15.01.2004

Compte rendu affiché le 26 janvier 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS CENTRE AERE  
COMMUNAL**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	25

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, M. MEYER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER par Mme GUERIN - Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

**Absents excusés :** M. CHATUT, Mme BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que le Centre Aéré communal, qui fonctionnera dès les vacances de février, doit disposer d'une tarification permettant d'accueillir les enfants.

Il propose de maintenir le système qui fonctionnait jusqu'alors au Centre Communal d'Action Sociale, organisme qui assurait jusqu'en 2003 la charge du fonctionnement de ce service.

Il propose en conséquence les tarifs ci-dessous, applicables dès cette année.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la création d'un Centre Aéré communal impose que soient fixés les tarifs pour les enfants le fréquentant,

☞ **Adopte les tarifs suivants :**

**Tarifs, en Euros et en semaine de 5 jours (vacances scolaires d'été)**

QF	CLSH TRADITIONNEL	CAMPING 3J/2N	MINI-CAMP 5J/4N
0 à 183	17,00	+ 6	+ 8
184 à 229	20,00	+ 7	+ 9
230 à 259	26,25	+ 8	+ 11
260 à 305	30,00	+ 9	+ 12
306 à 351	34,00	+ 10	+ 15
352 à 381	39,25	+ 11	+ 17
382 à 427	43,20	+ 12	+ 18
428 à 457	47,90	+ 13	+ 19
458 à 503	51,00	+ 14	+ 21
504 à 534	55,70	+ 15	+ 23
535 à 579	60,75	+ 16	+ 24
580 à 610	66,75	+ 17	+ 27
611 à 640	74,60	+ 18	+ 31
641 à 686	78,60	+ 18	+ 33
Sup à 686	83,00	+ 18	+ 35
Extérieurs	83,00	+ 18	+ 35

**Tarifs en Euros (Petites vacances)**

QF	Montant Euros/Jour
0 à 183	3,40
184 à 229	4,00
230 à 259	5,25
260 à 305	6,00
306 à 351	6,80
352 à 381	7,85
382 à 427	8,64
428 à 457	9,58
458 à 503	10,20
504 à 534	11,14
535 à 579	12,15
580 à 610	13,35
611 à 640	14,92
641 à 686	15,72
Sup à 686	16,60
Extérieurs	16,60

- Précise que ces recettes sont prévues au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire;

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 janvier 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 février 2004  
- de la publication 3 février 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 2 février 2004